

Conseil communautaire

Liste des délibérations

Réunion du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes Beauce Val de Loire s'est réuni en la salle de l'espace culturel à Mer, sous la présidence de monsieur Pascal HUGUET, président.

Etaient présents :

Mmes et MM. Christelle PELLE, Jean-François MEZILLE, Marc GAULANDEAU, Catherine BLOQUET-MASSIN, Olivier THEOPHILE, Pascal HUGUET, Sylvér GENTE, Jean-Michel SAUVAGE, Michel PEIGNANT, Catherine BAUDOUIN, Stéphane MALANDAIN, Jean-Louis FESNEAU, Antoine BECK, Jean-Luc DUMOULIN, David ALBARET, Bruno DENIS, Astrid LONQUEU, Laurent BOISGARD, Annie BERTHEAU, Pascal MEZILLE, Sandrine BEULAY, Jean COLY, Gilbert FLURY, Christine HUET, Sandra LEMOINE-CABANNES, Martine NODOT, Vincent ROBIN, Marilyne GAROT, Christian JUSTINE, Sandrine COURTIN, Françoise BOISSE, Denis LAUBERT, Xavier VROMMAN, M. Philippe BEAUJOUAN, Philippe HUGUET, Jean-Marc LEROUX, Josiane BOURGOIN, Jacques BOUVIER, Pierre DE PUYMALY, Guy TERRIER.

Étaient absents excusés et ayant donné procuration :

M. Grégory MILLET, procuration donnée à M. Jean COLY ;
Mme Céline MILLET, procuration donnée à Mme Christine HUET ;
M. Christophe ELIE, procuration donnée à M. Vincent ROBIN ;
Mme Catherine BERBEAU, procuration donnée à Mme Sandrine BEULAY ;
Mme Anne-Claude LEMAIRE, procuration donnée à Jean-Marc LEROUX ;
M. Frédéric DEJENTE, procuration donnée à M. Pascal HUGUET ;
M. Joël NAUDIN, procuration donnée à M. Denis LAUBERT.

Étaient absents excusés :

M. Jean-Yves GONIDEC, suppléé par M. Sylvér GENTE ;
M. Jean-Pierre ARNOUX, suppléé par Mme Sandrine COURTIN ;
Marc FESNEAU ;
Florence DEPUICHAFFRAY ;
Yves CHANTEREAU.

Date de la convocation : 6 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice :
50 titulaires et 25 suppléants

Titulaires présents : 38
Suppléants votants : 2
Pouvoir : 7
Total votants : 47

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. Vincent ROBIN a été désigné secrétaire de séance.

INSTITUTIONNEL

Délibération n°1 : Remplacement d'un conseiller communautaire démissionnaire

Le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Laurent BOISGARD dans sa fonction de conseiller communautaire de la Communauté de communes de Beauce Val de Loire, faisant suite à la démission de Monsieur Yvonnick BEAUJOUAN de son mandat de conseiller communautaire.

FINANCES

Délibération n°2 : Finances – Approbation du compte de gestion 2022 / Budget général « Communauté de communes Beauce Val de Loire », CCBVL

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE DÉCLARER** que le Compte de Gestion du Budget général dressé pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Délibération n°3 : Finances – Approbation du compte de gestion 2022 / Budget « Immobilier économique »

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE DÉCLARER** que le Compte de Gestion du Budget « Immobilier économique » dressé pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Délibération n°4 : Finances – Approbation du compte de gestion 2022 / Budget « Logements sociaux »

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE DÉCLARER** que le Compte de Gestion du Budget « Logements sociaux » dressé pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Délibération n°5 : Finances – Approbation du compte de gestion 2022/ Budget « MARPA »

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE DÉCLARER** que le Compte de Gestion du Budget « MARPA » dressé pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Délibération n°6 : Finances – Approbation du compte de gestion 2022 / Budget « SPANC »

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE DÉCLARER** que le Compte de Gestion du Budget « SPANC » dressé pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Délibération n°7 : Finances – Approbation du compte de gestion 2022 / Budget « Station-service »

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE DÉCLARER** que le Compte de Gestion du Budget « Station-service » dressé pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Délibération n°8 : Finances – Approbation du compte de gestion 2022 / Budget « ZA et Services de Mer »

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE DÉCLARER** que le Compte de Gestion du Budget « ZA et Services de MER » dressé pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Délibération n°9 : Finances – Approbation du compte de gestion 2022 / Budget « ZA Les Portes de Chambord »

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE DÉCLARER** que le Compte de Gestion du Budget « ZA Les Portes de Chambord » dressé pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Délibération n°10 : Finances – Approbation du compte de gestion 2022 / Budget « ZAE Josnes »

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE DÉCLARER** que le Compte de Gestion du Budget « ZAE Josnes » dressé pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Délibération n°11 : Finances – Approbation du compte de gestion 2022 / Budget « ZAE Route Vendôme Oucques »

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE DÉCLARER** que le Compte de Gestion du Budget « ZAE Route de Vendôme Oucques » dressé pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Délibération n°12 : Finances – Approbation du compte administratif 2022 / Budget général de la Communauté de communes de la Beauce Val de Loire, « CCBVL »

Monsieur Vincent ROBIN, 1^{ère} vice-président, est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 37 (*M. Pascal HUGET, Président a quitté la salle*)

Nombre de suffrages exprimés : 46

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif général 2022 du budget principal « CCBVL ».

Délibération n°13 : Finances – Approbation du compte administratif 2022 / Budget « Logements sociaux »

Monsieur Vincent ROBIN, 1^{ère} vice-président, est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 37 (*M. Pascal HUGET, Président a quitté la salle*)

Nombre de suffrages exprimés : 46

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget « Logements sociaux ».

Délibération n°14 : Finances – Approbation du compte administratif 2022 /Budget « MARPA »

Monsieur Vincent ROBIN, 1^{ère} vice-président, est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 37 (*M. Pascal HUGET, Président a quitté la salle*)

Nombre de suffrages exprimés : 46

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget « MARPA ».

Délibération n°15 : Finances – Approbation du compte administratif 2022 /Budget « SPANC »

Monsieur Vincent ROBIN, 1^{ère} vice-président, est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 37 (*M. Pascal HUGET, Président a quitté la salle*)

Nombre de suffrages exprimés : 46

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget « SPANC ».

Délibération n°16 : Finances – Approbation du compte administratif 2022 /Budget « Station-service »

Monsieur Vincent ROBIN, 1^{ère} vice-président, est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 37 (*M. Pascal HUGET, Président a quitté la salle*)

Nombre de suffrages exprimés : 46

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget « Station-service ».

Délibération n°17 : Finances – Approbation du compte administratif 2022 / Budget
« ZA et services de MER »

Monsieur Vincent ROBIN, 1^{ère} vice-président, est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 37 (*M. Pascal HUGET, Président a quitté la salle*)

Nombre de suffrages exprimés : 46

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget « ZA et services de MER ».

Délibération n°18 : Finances – Approbation du compte administratif 2022 / Budget
« ZA les Portes de Chambord »

Monsieur Vincent ROBIN, 1^{ère} vice-président, est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 37 (*M. Pascal HUGET, Président a quitté la salle*)

Nombre de suffrages exprimés : 46

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget « ZA les Portes de Chambord ».

Délibération n°19 : Finances – Approbation du compte administratif 2022 / Budget
« ZAE Josnes »

Monsieur Vincent ROBIN, 1^{ère} vice-président, est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 37 (*M. Pascal HUGET, Président a quitté la salle*)

Nombre de suffrages exprimés : 46

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget « ZAE Josnes ».

Délibération n°20 : Finances – Approbation du compte administratif 2022 / Budget
« ZAE Oucques Route de Vendôme »

Monsieur Vincent ROBIN, 1^{ère} vice-président, est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 37 (*M. Pascal HUGET, Président a quitté la salle*)

Nombre de suffrages exprimés : 46

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget « ZAE Oucques Route de Vendôme ».

Délibération n°21 : Finances – Approbation du compte administratif 2022 / Budget « Immobilier économique »

Monsieur Vincent ROBIN, 1^{ère} vice-président, est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 37 (*M. Pascal HUGET, Président a quitté la salle*)

Nombre de suffrages exprimés : 46

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget « Immobilier économique ».

Délibération n°22 : Finances – Budget général / Affectation des résultats 2022

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AFPECTER** les résultats de l'exercice 2022 au budget général 2023 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023		
Affectation en réserve		
Couverture du besoin de financement	[R 1068]	106 055,01
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	[R 001]	805 210,99
Résultat de fonctionnement reporté	[R 002]	2 957 527,27

Délibération n°23 : Finances – Budget Immobilier économique/ Affectation des résultats 2022

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AFPECTER** les résultats de l'exercice 2022 au budget « Immobilier économique » 2023 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023		
Affectation en réserve		
Couverture du besoin de financement	[R 1068]	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	[R 001]	1 225 841,08
Résultat de fonctionnement reporté	[R 002]	51 875,28

Délibération n°24 : Finances – Budget Logements sociaux / Affectation des résultats 2022

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** les résultats de l'exercice 2022 au budget « **Logements sociaux** » 2023 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023		
Affectation en réserve		0,00
Couverture du besoin de financement	[R 1068]	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	[R 001]	63 489,94
Résultat de fonctionnement reporté	[R 002]	58 096,14

Délibération n°25 : Finances – Budget MARPA/ Affectation des résultats 2022

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** les résultats de l'exercice 2022 au budget « **MARPA** » 2023 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023		
Affectation en réserve		49 907,24
Couverture du besoin de financement	[R 1068]	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	[D 001]	-36 723,24
Résultat de fonctionnement reporté	[R 002]	23 713,16

Délibération n°26 : Finances – Budget Station-service/ Affectation des résultats 2022

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** les résultats de l'exercice 2022 au budget « **Station-service** » 2023 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023		
Affectation en réserve		7 939,10
Couverture du besoin de financement	[R 1068]	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	[D 001]	-6 333,10
Résultat de fonctionnement reporté	[R 002]	8 834,79

Délibération n°27 : Finances – Budget SPANC CCBL/ Affectation des résultats 2022

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** les résultats de l'exercice 2022 au budget « **SPANC** » 2023 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023		
Affectation en réserve		0,00
Couverture du besoin de financement	[R 1068]	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	[R 001]	0,00
Résultat de fonctionnement reporté	[R 002]	55 062,24

Délibération n°28 : Finances – Vote des taux d'imposition 2023 / Taxes foncières bâtie et non bâtie, cotisation foncière des entreprises

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE VOTER** les taux d'imposition 2023 comme suit :
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires **9,77 %**
 - Cotisation foncière des entreprises **24,48 %**
 - Taux mis en réserve au titre de 2023 **0,000 %**
 - Taxe foncière bâtie **2,00 %**
 - Taxe foncière non bâtie **3,00 %**

Délibération n°29 : FIN/ Vote des taux des taxes d'enlèvement des ordures ménagères 2023

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE VOTER** les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2023 comme suit :

Communes adhérent au Val Dem

Communes	Base 2023	TEOM	Produits attendus
Beauvilliers	389 335,00 €	12,29%	47 849
Viévy-le-Rayé			

Communes adhérent au Syndicat Val-Eco

Communes	Base 2023	TEOM	Produits attendus
Cour sur Loire	309 855,00 €	9,79%	30 335
Maves	454 183,00 €	16,39%	74 441
Mulsans	301 792,00 €	19,36%	58 427
Villexanton	138 479,00 €	16,14%	22 351
TOTAL	1 204 309,00 €		185 553

Communes adhérent au Syndicat Intercommunal d'Elimination des Ordures Ménagères

Communes	Base 2023	TEOM	Produits attendus
Autainville	273 021,00 €	18,79%	51 301
Avaray	511 907,00 €	16,36%	83 748
Baigneaux	35 592,00 €	19,25%	6 851
Boisseau	66 399,00 €	15,30%	10 159
Briou	97 019,00 €	16,88%	16 377
Conan	103 649,00 €	17,70%	18 346
Concriers	130 357,00 €	15,66%	20 414
Courbouzon	286 442,00 €	16,61%	47 578
Epiais	87 067,00 €	17,62%	15 341
Josnes	717 565,00 €	13,46%	96 584
La Chapelle St Martin	458 343,00 €	16,49%	75 581
Lestiou	231 209,00 €	14,03%	32 439
Lorges	214 256,00 €	18,67%	40 002
La Madeleine-V.	28 148,00 €	12,52%	3 524
Marchenoir	452 433,00 €	16,36%	74 018
Mer	5 660 944,00 €	11,80%	667 991
Muides sur Loire	1 004 093,00 €	13,66%	137 159
Oucques	1 217 691,00 €	14,00%	170 477
Le Plessis l'E.	46 874,00 €	15,70%	7 359
Rhodon	82 425,00 €	15,72%	12 957
Roches	46 064,00 €	17,33%	7 983
Sainte-Gemmes	65 959,00 €	16,35%	10 784
Saint-Léonard	427 512,00 €	16,85%	72 036
Séris	263 408,00 €	15,86%	41 777
Suèvres	1 288 817,00 €	13,47%	173 604
Talcy	217 366,00 €	12,68%	27 562
Villeneuve-F.	42 004,00 €	16,78%	7 048
TOTAL	14 056 564,00 €		1 928 999

Délibération n°30 : Finances – Approbation du Budget Général 2023

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget « **Budget Général** » tel que présenté ;
- **DE CHARGER** le Président de son exécution.

Délibération n°31 : Finances – Approbation du budget Immobilier économique 2023

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget « **Immobilier économique** » tel que présenté ;
- **DE CHARGER** le Président de son exécution.

Délibération n°32 : Finances – Approbation du budget Logements sociaux 2023

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget « **Logements sociaux** » tel que présenté ;
- **DE CHARGER** le Président de son exécution.

Délibération n°33 : Finances – Approbation du budget MARPA 2023

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget « **MARPA** » tel que présenté ;
- **DE CHARGER** le Président de son exécution.

Délibération n°34 : Finances – Approbation du budget SPANC 2023

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget « **SPANC** » tel que présenté ;
- **DE CHARGER** le Président de son exécution.

Délibération n°35 : Finances – Approbation du budget Station-service 2023

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget « **Station-service** » tel que présenté ;
- **DE CHARGER** le Président de son exécution.

Délibération n°36 : Finances – Approbation du budget Zone d'Activité (ZA) et services de Mer 2023

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget « **ZA et services de Mer** » tel que présenté ;
- **DE CHARGER** le Président de son exécution.

Délibération n°37 : Finances – Approbation du budget Zone d'Activité (ZA) Les Portes de Chambord 2023

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget « **ZA Les Portes de Chambord** » tel que présenté ;
- **DE CHARGER** le Président de son exécution.

Délibération n°38 : Finances – Approbation du budget Zone d'Activité Economique (ZAE) Josnes 2023

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget « **ZAE Josnes** » tel que présenté ;

- **DE CHARGER** le Président de son exécution.

Délibération n°39 : Finances – Approbation du budget Zone d'Activité Economique (ZAE) Oucques 2023

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget « **ZAE Oucques** » tel que présenté ;
- **DE CHARGER** le Président de son exécution.

Délibération n°40 : FIN/ Participation complémentaire des communes au financement de la compétence scolaire.

Abstentions : Mme Josiane BOURGOIN, M. Stéphane MALANDAIN et Mme Catherine BAUDOUIN.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et comptant trois abstentions, décide :

- **D'ARRÊTER** le montant des attributions complémentaires négatives reversé par les communes membres de la Communauté de communes Beauce Val de Loire au titre de l'année 2023, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Mesure 7 du Pacte Financier et Fiscal
Participation complémentaire des communes au financement de la compétence scolaire

COMMUNES	Moyenne du reste à charge à la CCBVL sur les 3 dernières années (2020-2021-2022)	Reste à charge de la CCBVL 60 %	Participation des communes 40 %
Avaray	-44 198,00 €	26 519,00 €	11 021,50 €
Courbouzon			2 478,47 €
Lestiou			4 179,23 €
Cour sur Loire	-37 496,00 €	22 498,00 €	443,39 €
Suèvres			14 555,09 €
Maves			14 752,46 €
Mulsans	-104 263,00 €	62 558,00 €	8 719,55 €
La Chapelle St Martin en Plaine			15 133,47 €
Villexanton			3 099,70 €
Briou			4 038,38 €
Concriers	-97 835,00 €	58 701,00 €	4 401,41 €
Lorges			10 903,63 €
La Madeleine-Villefrouin			376,63 €
Roches			1 566,08 €
Séris			7 984,87 €
Talcy			9 862,90 €
Marchenoir			22 112,58 €
Le Plessis l'Echelle	-122 958,00 €	73 775,00 €	1 568,08 €
Saint-Léonard-en-Beauce			25 502,66 €
Boisseau			3 029,78 €
Conan	-138 416,00 €	83 050,00 €	3 212,33 €
Epiais			3 277,84 €
Oucques la Nouvelle			41 291,60 €
Rhodon			2 902,18 €
Villeneuve-Frouville			1 652,79 €
Mer			0,00 €
Muides sur Loire	-47 103,00 €	28 262,00 €	18 841,04 €
Josnes	-71 084,00 €	42 651,00 €	28 433,78 €
Viévy-le-Rayé	30 399,00 €	0,00 €	
Autainville	-30 738,00 €	18 443,00 €	12 295,25 €
TOTAL	-590 575,00 €	312 938,31 €	277 636,69 €

- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Délibération n°41 : FIN/ Tarification du service « Autorisation Instructions d'Urbanisme » auprès des communes membres de la CCBVL

Abstention : M. Stéphane MALANDAIN.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide comptant une abstention :

- **D'APPROUVER** les modalités de calcul de la tarification de l'instruction, telle que présentée dans le tableau ci-dessous et applicable à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Modalités de calcul de la tarification
--

Nombre d'actes instruits pour la commune	Equivalent PC (EPC) commune	Coût par EPC	Coût Global	Coût à la charge de CCBVL	Coût à la charge de la commune membre
a	b	c	b x c	60% x (b x c)	40% x (b x c)

$c = \text{Coût du service IAU} / \text{par l'équivalent PC de la communauté de communes}$

- Le calcul résulte d'une pondération attribuée à chaque type d'actes en Equivalent Permis de construire EPC instruits dans l'année pour le compte de la commune. Ce nombre est multiplié par le coût d'un « équivalent permis de construire », lui-même estimé chaque année en fonction du coût total du service divisé par le nombre total d'actes instruits et convertis en « équivalent permis de construire ».
 - Le service fera l'objet d'une facturation annuelle auprès de la commune, en fonction du nombre et du type d'actes instruits. Cette facture sera émise lors de la journée complémentaire en N+1.
 - Le coût d'un « équivalent permis de construire » sera révisé tous les ans en fonction du coût de fonctionnement réel du service et du nombre réel d'actes instruits par la commune, soit $c = \text{Coût du service IAU} / \text{EPC de la communauté de communes}$.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

SCOLAIRE / PETITE ENFANCE / JEUNESSE

Délibération n°42 : Projet éducatif communautaire 2023-2027

Abstention : M. Antoine BECK.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et comptant une abstention, décide :

- **D'APPROUVER** le projet éducatif communautaire joint à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération n°43 : Vie scolaire – Coût élève pour le versement des contributions aux écoles privées sous contrat et pour la facturation aux communes/ Année scolaire 2022-2023

Vote contre : M. Bruno DENIS

Abstentions : Mmes Sandrine BEULAY, Christine HUET et Josiane BOURGOIN.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et comptant un vote contre et trois abstentions, décide :

- **D'ARRETER** le coût moyen d'un élève scolarisé dans les écoles gérées par la Communauté de communes Beauce Val de Loire pour l'année scolaire 2022/2023 comme suit :
 - 550 € pour un élève de classe élémentaire
 - 1 000 € pour un élève de classe maternelle

- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n°44 : Vie scolaire / Tarifs des garderies à compter du 1er septembre 2023

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPLIQUER** aux écoles du territoire en gestion directe, à partir du 1er septembre 2023 les tarifs tels que présentés ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération n°45 : Vie scolaire / Tarifs des cantines scolaire à compter du 1er septembre 2023

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPLIQUER** aux écoles du territoire en gestion directe, à partir du 1er septembre 2023 les tarifs tels que présentés ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Délibération n°46 : JEU/ Adoption de nouveaux tarifs pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la Communauté de communes Beauce Val de Loire

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** les nouveaux tarifs pour les accueils de loisirs à compter du 4 septembre 2023 ;
- **DE CONFIER** au Président ou son représentant le soin de veiller à leur juste application ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.

Délibération n°47 : JEU/ Adoption de nouveaux tarifs pour les camps du Point Accueil Jeunes (PAJ) de la Communauté de communes Beauce Val de Loire

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** les nouveaux tarifs pour les accueils de loisirs à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- **DE CONFIER** au Président ou son représentant le soin de veiller à leur juste application ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération n°48 : Accueil de loisirs sans hébergement / Convention d'objectifs avec l'association « loisirs et création » de Saint Léonard en Beauce

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de convention à la présente délibération ;

- **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

Délibération n°49 : Accueil de loisirs sans hébergement / Convention d'objectifs avec l'association Familles Rurales de Villexanton

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de convention joint à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

SERVICES TECHNIQUES

Délibération n°50 : TECH/ Constitution d'un groupement de commandes entre la CCBVL et la ville de Mer pour la passation de marchés de prestations relatives à l'analyse du réseau d'eaux pluviales de la Ville de Mer et de la ZAC des Portes de Chambord

Abstentions : Mme Christelle PELLE et M. Stéphane MALANDAIN.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et comptant deux abstentions, décide à la majorité :

- **D'AUTORISER** la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes Beauce Val de Loire et la commune de Mer ;
- **DE DÉSIGNER** la commune de Mer coordonnateur du groupement et à ce titre et considérer que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) compétente du groupement sera celle de la commune de Mer ;
- **D'ADOPTER** la convention constitutive de groupement de commandes telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération ainsi que tout document relatif à cette affaire.

PATRIMOINE

Délibération n°51 : Patrimoine / Renouvellement de la convention avec la SAFER du Centre

M. Pascal HUGET, Président a quitté la salle

Monsieur Vincent ROBIN, 1^{ère} vice-président, est désigné pour présider la séance.

Vote contre : M. Jean COLY

Abstentions : M. Pascal MEZILLE, Mme Christelle PELLE, Mme Josiane BOURGOIN, M. David ALBARET, Mme Catherine BAUDOUIN et M. Stéphane MALANDAIN.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et comptant un vote contre et six abstentions, décide à la majorité :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition de terres agricoles propriété de la CCBVL à la SAFER du Centre telle que jointe à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout acte ou document se rapportant à cette affaire.

ADMINISTRATION GENERALE

Délibération n°52 : AG/ Nomination de deux nouveaux membres du SIEOM suite à la démission de deux conseillers municipaux de la commune de Lestiou

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER** M. Manuel RODRIGUEZ, conseiller municipal de la commune de Lestiou, représentant titulaire de la Communauté de communes Beauce Val de Loire auprès du Syndicat Intercommunal d'Élimination des Ordures Ménagères, afin de pallier à la démission de M. Frédéric GUILLONNEAU ;
- **DE DÉSIGNER** M. David ALBARET, maire de la commune de Lestiou, représentant suppléant de la Communauté de communes Beauce Val de Loire auprès du Syndicat Intercommunal d'Élimination des Ordures Ménagères, afin de pallier à la démission de M. Tristan HENRY ;
- La liste des représentants au SIEOM est la suivante :

Syndicats	Communes	Titulaires	Suppléants
SIEOM	Autainville	Christelle PELLE	Sandrine JAMMES
	Avaray	Vincent ALDEBERT	Edgard FERNANDEZ
	Boisseau	Cédric NADOT	Sylvie PRONNIER
	Briou	Roger BOURGEOIS	Patrick FARINEAU
	Conan	Mathilde LOUIS	Eric PLAUT-AUBRY
	Concriers	Pascal HUGUET	Miguel GUIMONT
	Courbouzon	Pascal GONNET	Martine THAUVIN
	Epiais	Jérôme BLUSSON	Michel JAUNET
	Josnes	Sébastien TRICHET	Jean-Marc ROZET
	La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine	Sandrine BRINDEAU	Bruno LEMAIRE
	La Madeleine-Villefrouin	Antoine BECK	Enguerrand CALLU
	Le Plessis-l'Echelle	Jean-Luc DUMOULIN	Dnis BRIFFAULT
	Lestiou	Manuel RODRIGUEZ	David ALBARET
	Lorges	Bruno DENIS	Alain BRETON
	Marchenoir	Alain BEAUBRAS	Manolie ROUSSEAU
	Mer	Jean COLY	Gilbert FLURY
	Muides-sur-Loire	Philippe VAUCHER	Annick JACQUET
	Oucques-la-Nouvelle	Didier BUTTIEU	Julien PALIN
	Rhodon	David DELATTRE	Antoine SERVAES
	Roches	Caroline RICHARD	Philippe BEAUJOUAN
	Saint-Léonard-en-Beauce	Thierry BLANVILLAIN	Benoît LESAGE
	Séris	Eric BRISSET	Magali SAUGER
	Suèvres	Jean-Yves LESIMPLE	Franck CAVAL
	Talcy	Damien TERRIER	Daniel MESTMER
	Villeneuve-Frouville	Alain BOULAY	Franck POHU

- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°53 : RH/ Création de postes – emplois permanents

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget. Les postes sont susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels ;

Le tableau des effectifs pourrait donc être modifié comme suit :

Filière	Grade	Cat.	Effectif avant délib.	Effectif après délib.	Temps travail
Administrative	Adjoint administratif	C	7	8	35/35 ^{ème}
Technique	Technicien territorial	B	1	2	35/35 ^{ème}
	Technicien territorial ppal 2 ^{ème} classe	B	0	1	35/35 ^{ème}

- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°54 : RH/ Reversement du Capital décès aux ayants droits

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Président à reverser aux ayants-droits le montant du capital décès reçu de l'assureur pour un agent décédé durant la période d'assurance statutaire souscrite auprès du contrat groupe du Centre de Gestion de Loir-et-Cher ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

HTE

Délibération n°55 : HTE/ Groupement de commandes pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage situées à Mer et à Saint-Laurent-Nouan

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes Beauce Val de Loire et la Communauté de communes du Grand Chambord, dénommé : « Groupement de commandes pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage situées à Saint-Laurent-Nouan et à Mer » ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive dudit groupement désignant notamment la Communauté de communes du Grand Chambord comme coordonnateur de ce groupement, et l'autorisant à ce titre à passer, signer et notifier le marché au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement ; l'exécution du marché restant à la charge de chacun des membres du groupement ;
- **DE DIRE** que la Commission d'Appel d'Offres compétente est celle de la Communauté de communes du Grand Chambord, coordonnateur du groupement ;

- **D'AUTORISER** le Président à signer cette convention et toutes pièces relatives à cette affaire ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE DIRE** que la présente délibération sera transmise au Président de la Communauté de communes du Grand Chambord, coordonnateur de groupement.

URBANISME

Délibération n°56 : URBA/ Lancement de la procédure de révision allégée du PLU de Suèvres

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE DECIDER** d'engager une procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Suèvres.
- **D'INDIQUER** que l'objectif poursuivi par la procédure est de permettre la réalisation d'une opération d'aménagement intégrant du logement et une résidence sénior à proximité du centre bourg.
- **DE DEFINIR** que la procédure suivra à minima les modalités de concertation suivantes :
 - Mise en ligne d'une information sur les sites internet de la Communauté de communes et de la commune de Suèvres sur le lancement de cette procédure.
 - Mise à disposition d'un dossier et d'un registre de concertation permettant de consigner les observations sur un registre à feuillets non mobiles en Mairie et au siège de la Communauté de communes aux jours et horaires d'ouvertures habituels de ces lieux.
 - Possibilité d'adresser des observations par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Beauce-Val de Loire, 9 rue Nationale, 41500 Mer.
- **D'INDIQUER** que la présente délibération sera affichée pendant 1 mois au siège de la Communauté de communes Beauce-Val de Loire et à la mairie de Suèvres. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La délibération sera également publiée au recueil des actes administratifs.